

Présentation

de la Fondation du patrimoine

La Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2000 monuments, et participe activement au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

Comment faire votre don ?

Par courrier

Envoyez le bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque (à l'ordre de «Fondation du patrimoine - Calade et échauguette de Coaraze »), à l'adresse suivante :

Fondation du patrimoine
CCI Nice Côte d'Azur, 20 bd Carabacel
CS 11259 - 06005 NICE Cedex 1

Par Internet

Faites votre don en ligne sur notre site :
<https://www.fondation-patrimoine.org/59847>



Réduction d'impôts

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

- OU de l'Impôt sur la Fortune Immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.

Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Contacts

Fondation du Patrimoine
Délégation des Alpes-Maritimes
CCI Nice Côte d'Azur,
20 bd Carabacel CS 11259
06005 NICE Cedex 1
Tel : 04 93 13 73 47
paca@fondation-patrimoine.org

FONDATION

DU PATRIMOINE

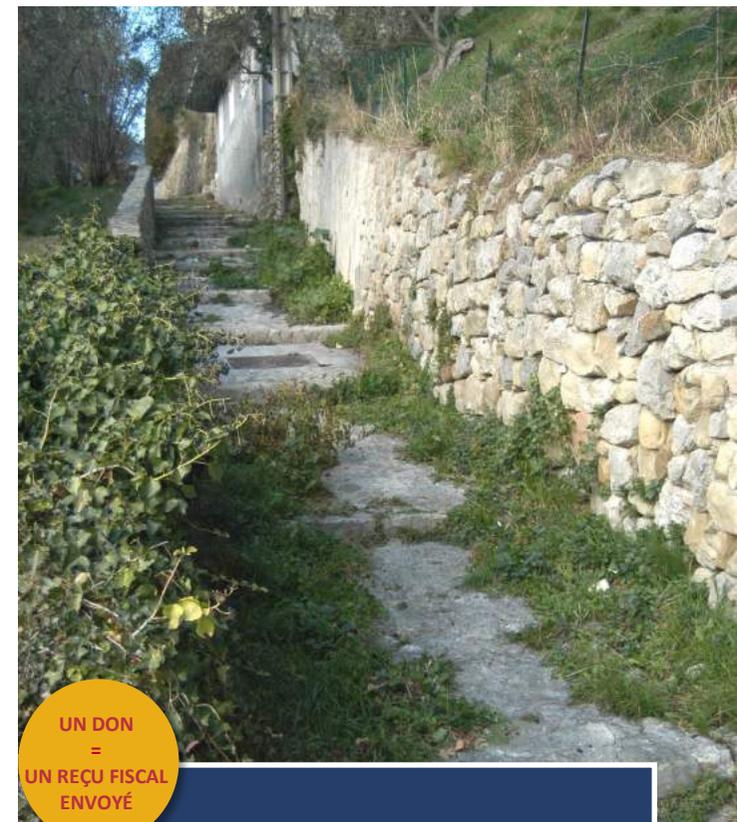
Mairie de Coaraze
6 Place du Portal
06390 Coaraze
Tel : 04 93 79 34 80
Secrtaire.coaraze@orange.fr



Ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projets *Patrimoine rural non protégé* lancé en partenariat avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte D'azur. Ce dispositif a reçu le label 2018 Année européenne du Patrimoine décerné par l'Union européenne et le ministère de la Culture.



SAUVEGARDONS LE PATRIMOINE DE COARAZE RESTAURATION DE L'ÉCHAUGUETTE ET DE LA CALADE DU CAMIN VIELH DE NIÇA



UN DON
=
UN REÇU FISCAL
ENVOYÉ

FAITES UN DON

Bulletin de souscription

La commune de Coaraze, en partenariat avec la Fondation du patrimoine, lance un appel aux dons pour restaurer l'échauguette de l'ancien château et la calade de l'ancien chemin de Nice.

BON DE SOUSCRIPTION

L'HISTOIRE

La commune de Coaraze dans le canton de Contes, est labellisée « plus beaux villages de France ». Ce village perché médiéval est un classique de l'ancien Comté de Nice. Identitaire à la culture du Moyen-pays niçois, il se caractérise par ses ruelles très étroites souvent surmontées de pontis, ses fontaines et ses placettes. Sans oublier son architecture rurale caractéristique de la région.

LES TRAVAUX



Grâce à la Fondation du patrimoine, la Commune de Coaraze lance une grande souscription publique, faisant appel à la générosité de tous : particuliers, entreprises, commerçants et artisans. Chacun peut apporter sa contribution et ainsi devenir acteur de la sauvegarde du patrimoine du pays

Cette première phase de travaux visant à restaurer l'échauguette et la calade du village, a pour but la valorisation du patrimoine de la commune, la préservation de son identité et sa mise en lumière historique.

La réhabilitation de la calade aboutira à sa ré ouverture et un circuit touristique sera crée pour les visiteurs. L'échauguette sera reconstruite selon les techniques du bâti ancien avec des pierres de récupération façonnées à la chaux.



OUI, je fais un don de€ pour aider à la restauration du patrimoine de Coaraze et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

VOS COORDONNÉES

NOM ou Société.....

Adresse :

CP : Ville :

Tél :

Courriel (merci d'écrire lisiblement) :

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'impôt sur le Revenu OU de l'impôt sur la Fortune Immobilière
OU de l'impôt sur les Sociétés

Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail*.

Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Délégation régionale PACA - Antenne de Nice (tel: 04 93 13 73 47) dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



La place du château culmine en haut du village et offre une vue panoramique sur la vallée. Du château, il ne reste plus qu'une pierre symbolique et une parcelle du mur d'enceinte qui comporte au nord les vestiges d'une échauguette d'angle en pierres de grès.

Jusqu'en 1876, date qui marque la création d'une route carrossable à Coaraze, une voie antique assurait la liaison du village avec la vallée de la Vésubie, Nice et l'Italie. Il subsiste de ce chemin une calade nommée le « Camin vièlh de Niça » qui traverse la commune au sud, et permet d'accéder au sommet du village.